

Pologne : point d'actualité au 16 avril d'après CAA de la zone

· Sécheresse et problèmes de rétention d'eau

Depuis vingt ans, l'agriculture polonaise fait face à de graves problèmes de sécheresse, liés à des installations de rétention de l'eau insuffisantes. Compte tenu des réservoirs existants et de ceux en construction (d'une capacité de 1 M de m³), le pays est en mesure de retenir plus de 3,6 Mds m³ d'eau, ce qui représente environ 6% du volume des précipitations annuelles.

Les pertes liées à la sécheresse en 2018 et en 2019 s'élevaient à environ 8 Mds PLN, pour 18,7 M ha, soit 1/3 de toutes les terres arables du pays. Les pertes en 2020 devraient être plus importantes encore. Chaque année, l'agence de paiement ARIMR verse aux agriculteurs un dédommagement pour les pertes subies suite à la sécheresse. En 2018, 2 Mds PLN ont été versés, et au titre de 2019, 500 M PLN ont déjà été versés.

· Vins et spiritueux

Suite aux difficultés actuelles du secteur, la filière appelle les autorités à instaurer une taxe d'accise équivalente pour toutes les boissons alcoolisées. En effet, à l'heure actuelle, en fonction du type de boisson, cette taxe varie, même à quantité d'alcool équivalente (plus faible pour les bières, plus importante pour les spiritueux). Ils demandent également une autorisation pour la publicité des alcools forts, et non plus uniquement pour la bière. L'industrie revient aussi sur le projet de loi instaurant une taxe sur les alcools en petits contenant (topettes), qui entraînerait des pertes importantes pour la filière, d'autant que les ventes en RHF sont actuellement très limitées.